

SANTE

Centre municipal de santé

Financement 2010 des actions de santé publique

Convention avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de ses activités de santé publique, le Centre Municipal de Santé peut obtenir auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France des financements annuels relevant du Programme Régional de Santé Publique (PRSP).

Ces financements permettent d'atténuer le budget municipal consacré à la réalisation de ces actions ou permettent d'en réaliser de nouvelles.

La Commune vient de recevoir la convention de financement pour ces 7 actions pour un montant total de 53.529 euros répartis comme suit :

1/ Atelier sur les pratiques nutritionnelles :

- Subvention obtenue : 5.600 €
- Objectifs : Agir sur les représentations et pratiques nutritionnelles et diminuer les risques médicaux dus à la surcharge pondérale ;

2/ Prévention bucco-dentaire :

- Subvention obtenue : 25.000 €
- Objectifs : Maintenir et renforcer les acquis de la prévention primaire, organiser une prise en charge préventive individualisée au Centre de Santé et inciter à la consultation ;

3/ Prévention des addictions en milieu festif :

- Subvention obtenue : 10.000 €
- Objectifs : Faire prendre conscience aux jeunes fréquentant la discothèque "le Palacio" à Ivry des risques liés à la consommation de l'alcool et des autres produits (MST, violence, accidents de la route, dépendance...) ;

4/ Point Ecoute au lycée Fernand Léger :

- Subvention obtenue : 3.000 €
- Objectifs : Réduire le sentiment de mal-être et contribuer ainsi à la réussite scolaire des élèves ;

5/ Accès à du matériel d'injection par un Totem :

- Subvention obtenue : 3.500 €
- Objectifs : Limiter l'incidence des injections virales dont les hépatites chez les usagers de drogue par voie intraveineuse ;

6/ Information et sensibilisation des médecins de la Ville pour inciter au dépistage du saturnisme :

- Subvention obtenue : 3.429 €
- Objectifs : Nécessité de poursuivre la sensibilisation des médecins généralistes et pédiatres à ce type de dépistage pour augmenter le nombre de dépistages des enfants et des femmes enceintes ;

7/ Sensibilisation des familles dans les quartiers à risque :

- Subvention obtenue : 3.000 €
- Objectifs : Information et sensibilisation des associations de quartier pour inciter les familles exposées aux risques d'intoxication par le plomb, à faire dépister leurs enfants de moins de 6 ans ainsi que les femmes enceintes.

En conséquence, je vous propose d'approuver la convention pour l'année 2010 avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France portant sur le financement de ces actions à hauteur de 53.529 euros.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : convention.

SANTE

Centre municipal de santé

Financement 2010 des actions de santé publique

Convention avec l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Commune réalise des actions de santé publique, afin de contribuer à l'amélioration sanitaire de la population de la ville d'Ivry-sur-Seine,

considérant qu'il convient, en conséquence, pour soutenir la réalisation de ces projets, de solliciter des subventions auprès de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

considérant que pour obtenir ces financements, il convient de signer la présente convention d'objectifs et de moyens 2010 proposée par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès de l'Agence Régionale Ile-de-France, pour la réalisation des actions de santé publique menées par le Centre Municipal de Santé, la subvention des actions : atelier sur les pratiques nutritionnelles, prévention bucco dentaire, prévention des addictions en milieu festif, point écoute au lycée Fernand Léger, accès à du matériel d'injection par un Totem, information et sensibilisation des médecins de la Ville au dépistage du saturnisme, sensibilisation des familles dans les quartiers à risque.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de financement à passer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour l'année 2010 permettant de financer les actions de santé publique citées en article 1 et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les avenants y afférant.

ARTICLE 3: DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 19 NOVEMBRE 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 19 NOVEMBRE 2010